

# LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE

RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

5 Cent. le Numéro

DES HAÏNES LE TEMPS EST PASSÉ

(SHAKESPEARE)

Jeudi 4 Octobre 1894

## ABONNEMENTS :

LYON, RHÔNE, LOIRE, SAÔNE-ET-LOIRE, AIN, ISÈRE ..... 5 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS, CORSE ET ALGÈRE ..... 5 fr.  
Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.  
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIÈRE ANNÉE — N° 70

JEUDI 4 Octobre 1894 — Saint François d'Assises

— DEMAIN SAINT FLACIDE —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. } Place des Terreaux, 7  
RÉDACTION, de 8 heures à minuit. }

ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne. 1.50  
Prix divers pour les Annonces démocratiques et d'édits.

## BULLETIN DU JOUR

(Par téléphone)

### M. Waldeck-Rousseau

A la suite du vote émis par l'Assemblée préparatoire du collège sénatorial de la Loire et édictant aux sollicitations réitérées de ses amis politiques, M. Waldeck-Rousseau, l'éminent avocat, a accepté la candidature pour l'élection de dimanche prochain.

Il a fait connaître mardi soir cette décision à la délégation du collège sénatorial venue tout exprès de Saint-Etienne à Paris.

### Les commandants d'armée

On désigne déjà les généraux que les inspections de cette année ont mis en vue et que les membres du conseil supérieur et les commandants de corps présentent pour la plume planche. Ce sont les généraux de Garnier-des-Garets, Brault et Galliard, qui commandent les divisions d'Orléans, Nancy et Saint-Servan.

Il y aura l'an prochain cinq vacances de commandants de corps. Le dédoublement de la 8<sup>e</sup> région, fixé au mois de janvier, ouvrira la première vacance. Il reste encore sur la liste de présentation de cette année les généraux Varaigne, Prudhomme, Zeude et de Saint-Germain, qui sont à la tête des divisions de Remiremont, Perpignan, Orléans et Commerc.

### M. Cambon

Il est inexact que M. Cambon doive être remplacé à la tête du gouvernement général de l'Algérie, comme on l'a annoncé.

« Vous pouvez affirmer, nous a dit le président du Conseil, qu'aucune question de ce genre n'a été agitée dans le Conseil des ministres. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'on a pu s'occuper du remplacement de M. Cambon sous un autre ministère que celui-ci. »

« Quant à présent, je tiens M. Cambon pour un excellent administrateur qui, depuis plus de deux ans de séjour en Algérie, a prouvé sa compétence au milieu de difficultés sérieuses. Le moment serait d'ailleurs mal choisi pour le remplacer. »

« Enfin, si, comme on l'a dit, M. Cambon désirait quitter son poste, il est certain qu'il n'en aurait fait tout d'abord — ce qu'il n'a pas fait. Quant au personnage politique qui pourrait un jour lui succéder, il n'est impossible de rien dire ; la question ne se pose même pas, comme vous voyez. »

### Mouvement judiciaire

Un mouvement judiciaire très important est en préparation.

Il a pour point de départ une vacance de deux sièges à la Cour de cassation et de deux sièges à la Cour de Paris.

Il est probable que M. Roulier, procureur général, sera nommé conseiller à la Cour de cassation et remplacé au parquet de la Seine par M. Bouloche, ancien substitut et ancien directeur des affaires criminelles au ministère de la justice.

### L'amiral Aliquier

On nous communique la note officielle suivante, qui confirme complètement ce que nous avons dit hier, au sujet de la prise de commandement de l'amiral Aliquier :

« Il est complètement inexact que l'amiral Aliquier ait refusé le commandement de l'escadre du Nord. »

« Les considérations d'ordre purement privé, qui auraient pu un instant peser sur la détermination de cet officier général, n'existent plus. Le vice-amiral Aliquier arborera à brève échéance son pavillon sur le Suffren. »

### Congrès de la Meunerie

Mercredi ont été émis à l'unanimité les vœux suivants :

« Que, — les droits sur tous les blés rentrant en France pour la consommation étant perçus à l'entrée, — une prime égale aux droits soit payée à tout exportateur de farines, proportionnellement au taux d'extraction et que, si cette solution paraissait, pour des raisons budgétaires ou autres, inacceptable par le gouvernement, l'extension de l'application des acquits soit possible par tous les bureaux de douane ; (Ce vœu ne concerne pas les blés en transit). »

« Que le gouvernement mette le plus tôt possible en discussion le projet de loi dont la Chambre est saisie, tendant à la fabrication en France de conserves de viande exclusivement française ; »

« Que l'Etat renonce à la taxation des revenus commerciaux et industriels ; »

« Qu'aucun impôt ne soit appliqué sur les opérations à terme sur marchandises ; »

« Que le régime douanier pour l'entrée des farines étrangères en France soit appliqué dans les colonies. »

En outre des récompenses décernées mardi, M. Louriès, ministre du commerce, a décerné une médaille d'honneur à M. Thomassin François, voiturier de la maison Sancherol, à Lyon.

### Les Courses de Taureaux

Nous sommes autorisés à démentir la nouvelle annoncée par plusieurs journaux du matin qu'une autorisation spéciale aurait été accordée à Nîmes pour les courses de taureaux qui auraient lieu le 14 octobre avec mise à mort : le gouvernement est au contraire décidé à maintenir intégralement la décision en vertu de laquelle l'arrêt du préfet du Gard a été pris.

La question d'interdiction des courses prend des proportions fantasmagoriques. L'agitation est si vive et les journaux locaux emploient un langage si violent et si injurieux pour M. Dupuy, que celui-ci a mandé d'urgence à Paris le préfet du Gard. D'autre part, on annonce que M. Louriès, ministre du commerce, des Landes, effrayé des menaces de ses mandants, réclame de son collègue le maintien des courses, au moins pour cette année.

### A l'Officiel

Le Journal officiel publie un décret portant convocation au conseil d'arrondissement du canton de Crignas (Drôme), à l'effet d'élire un conseiller général, en remplacement de M. Perreymond, républicain démissionnaire.

Nous signalons aussi un décret portant convocation au conseil d'arrondissement du canton de Douai-ouest (Nord) pour le remplacement de M. Madner, républicain, élu conseiller général.

### Travailleurs des chemins de fer

Mercredi matin s'est ouvert à Paris le congrès international des travailleurs des chemins de fer. Les journalistes étaient rigoureusement exclus de la séance ; un vote préalable en ayant décidé ainsi.

A 11 heures, le bureau n'était pas encore nommé ; des renseignements seront communiqués, paraît-il, sur ce qui se sera passé en séance, renseignements incomplets, bien entendu, ainsi qu'un compte rendu exténué, tronqué ou augmenté pour les besoins de la cause.

Les congressistes étaient peu nombreux, — dix environ. — Néanmoins l'Espagne, l'Autriche, l'Italie et les Pays-Bas étaient représentés chacun par un délégué, et la France par quatre, dont MM. L. Guérand et L. Herminet, gérant du journal la Voie ferrée. Les délégués anglais et américains sont attendus.

La séance du matin a été consacrée à la vérification des pouvoirs.

### Un duel tragique

Le Franc Parleur de Reims publiait mardi une note au sujet d'un duel meurtrier qui aurait eu lieu à Charleville entre deux officiers français, un officier de marine et un officier d'infanterie.

L'un d'eux, un officier de marine, devait épouser une Reimoise, et une altercation se serait élevée dans un café de Reims entre les deux officiers. Le duel aurait été la conséquence de cette altercation.

Nous croyons savoir qu'un Belge, naturalisé Français, servant dans l'infanterie de marine, aurait eu en effet, une discussion violente, non pas avec un autre officier, mais avec un membre de la famille de M<sup>lle</sup> X..., qui habite Reims, mais de nationalité belge.

Un duel à l'épée aurait été la conséquence de cette discussion et l'officier de marine aurait reçu une blessure mortelle.

### A Madagascar

Une dépêche de Port-Saïd (source anglaise), a apporté mercredi matin la nouvelle suivante :

« Le bruit court que le blocus des ports de l'île de Madagascar aurait été porté. »

« Le résident général à Tananarive a fait parvenir des instructions à Tamatave pour assurer la sécurité des colons en cas d'hostilités. »

« Les renseignements, que nous avons pu recueillir d'une source plus autorisée, nous permettent d'annoncer qu'il n'y a rien d'officiel dans cette information. »

« Les gouvernements intéressés n'ont pas reçu notification de cette mesure, qui serait particulièrement grave dans les circonstances actuelles. On peut donc la considérer, sinon comme inexacte, du moins comme prématurée. »

L'itinéraire de M. Le Myre de Vilers. Nous avons reproduit hier, comme tous nos confrères, une dépêche de source officieuse, annonçant que M. Le Myre de Vilers avait télégraphié de Zanzibar qu'il allait se rendre à la Réunion, d'où un navire de guerre le transporterait à Tamatave.

Il y a là l'indication d'un itinéraire absolument fantastique et de nature à surprendre tous ceux qui connaissent la géographie de ces parages.

En effet, le paquebot que montait M. Le Myre de Vilers a fait route pour Mayotte en quittant Zanzibar ; de Mayotte, il a touché Nossi-Bé, de Nossi-Bé, Diego-Suarez, de Diego-Suarez, de Ste-Marie, de Tamatave, et de Tamatave, la Réunion puis Maurice.

Pour aller de Zanzibar à la Réunion, M. Le Myre de Vilers a donc dû passer forcément par Tamatave.

Pourquoi ne s'y serait-il pas arrêté ? Pourquoi aurait-il continué jusqu'à la Réunion où il ne pourrait arriver que vers le 10 courant, pour de là revenir à Tamatave, au plus tôt vers le 18 ou le 20, de telle sorte qu'il ne pourrait être rendu à Tananarive avant la fin du mois ?

Tout cela n'est pas clair et démontre tout au moins que les bureaux qui ont élaboré la dépêche précitée sont dans une ignorance complète de la géographie de nos possessions dans l'océan Indien.

### An Soudan

Un télégramme de source privée nous apporte la nouvelle dégraves dissensions qui auraient éclaté au Soudan entre l'élément civil et l'élément militaire.

Un disséminement aurait éclaté entre M. Grodet, gouverneur du Soudan, et le colonel Houssin, commandant supérieur des forces militaires sur le Haut-Niger et il s'agirait, dit-on, de la retraite probable de cet officier.

Le colonel Hourry aurait pris cette détermination inattendue à la suite des faits suivants :

M. Grodet aurait infligé des punitions directes à des officiers, le commandant supérieur du Soudan aurait réclamé son droit de chef hiérarchique.

Il paraît qu'au ministère des colonies on confirme l'exactitude de cette dépêche.

### La guerre Sino-Japonaise

On ne doit pas attacher plus d'importance au bruit d'après lequel les Japonais se seraient emparés de Phou-Lien-Chang, sur la rive gauche (occidentale) de la rivière Yalu, et au bruit d'après lequel les troupes françaises se masseraient au Tonkin. Ce sont là des inventions.

Les troupes japonaises n'ont certainement pas franchi la rivière Yalu. Il est également contredit que des débarquements de troupes japonaises aient eu lieu à Chefoo ou dans le fond du golfe de Petchili.

### Renfort pour le Siam

La situation se serait-elle modifiée ou aggravée au Siam, bien que le gouvernement n'ait rien laissé transparaître à ce sujet ?

Nous apprenons qu'un ordre vient d'être envoyé au commandant du 1<sup>er</sup> corps, pour la préparation d'un détachement assez important du premier régiment étranger à Sidi-Bel-Abbès, qui devra embarquer à bref délai, à destination de Siam, sous le commandement du chef de bataillon Bérard.

### Incident franco-italien

Un inspecteur des forêts, M. Tourtel, et le maire de Sorgues, qui faisaient partie de la commission nommée par le gouvernement français pour la délimitation de la frontière franco-italienne, ont été arrêtés à Nice par les carabinieri royaux.

## LES GAFFES DE LA POLICE

On avait cru jusqu'ici que la police avait pour mission de mettre la main au collet des fripons et de protéger les honnêtes gens. Il est de toute évidence que c'est là une erreur grossière et qu'il est bon — si l'on veut faire preuve de quelque sagesse — d'ajouter à la crainte des coquins la terreur plus justifiée encore des méfaits de la police.

Qu'un préfet soit une belle nuit, en wagon de 1<sup>re</sup> classe, chouriné aux portes de Paris et jeté tout pantelant en travers du pont d'Asnières par le moins prévoyant des assassins, c'est là un de ces événements bien fait pour dérouter les plus fins limiers et obliger le Préfet de police lui-même à donner sa langue aux chats. Un pareil mystère ne peut que rester impénétrable. Il y a une huitaine d'années écoulées depuis le crime et l'on ne sait rien, — vous m'entendez ! pas ça ! — mais soyez tranquilles, on cherche toujours. Si l'assassin n'a pas rendu à Dieu sa bonne âme, et succombé à une honorable fluxion de poitrine, sans intervention de la machine. Deh ! il peut certes continuer à courir à son aise les chemins, mais le moindre risque... non pas !

En revanche, qu'un brave homme inoffensif et doux, ayant fait son éducation dans les cuis et sa modeste fortune dans les tissus, soit accusé par quelque valet renvoyé d'avoir commis quelque horrible forfait, on peut être sûr que la police réussira à le découvrir et dans une action savamment combinée, à mettre la main sur ce malfaiteur dissimulé entre sa fille et sa femme à la table de famille, au moment du pousse-café. L'arrêter, le promener dans son village entre deux agents, le passer un peu à tabac, et le fourrer dans la masse des inculpés, cela ne fera pas un pli. S'il ne peut faire la preuve de son innocence — à l'insu d'une rosière de Nanterre — le malheureux contre lequel devrait être faite la preuve de sa culpabilité va avoir à compter avec la bonne humeur ou la gastralgie de trois juges après avoir passé par toutes les angousses morales de la prison préventive.

Peut-être sera-t-il condamné ? Les juges se trompent quelquefois et l'exemple n'en est pas tant vieux !

On ne pouvait pas s'en tenir là. La nouvelle loi dite « pour la répression des menées anarchistes » dont le besoin se faisait vivement sentir, mais qui n'a encore servi contre aucune menée, ni contre aucun anarchiste, avait, quoiqu'en disent quelques méchants détracteurs de tout progrès, sa raison d'être. Tranchons le mot : elle s'imposait !

Il est bien clair que si facile qu'il fût à la police de taper dans le tas, à son aise, et si menacées que fussent déjà la sécurité et la liberté individuelles de nos concitoyens, la situation ancienne était intolérable. Le principe d'autorité se mourait. Une police qui ne pouvait pas seulement compter sur la peine de la rélegation et la mort pour ceux qu'elle se donnait la peine d'arrêter, n'était pas une police. Elle était par trop bon enfant et par trop protectrice. Par le temps qui court, elle avait droit, elle aussi, à être protégée. M. Méline en convenait. On l'a fait ! Aussi en va-t-il bien mieux aujourd'hui !

Avant la loi nouvelle, un capitaine de gendarmerie et quatre gendarmes pouvaient bien, un matin, à patronnisme, au grand ébahissement d'une population réveillée en sursaut, se faire ouvrir la maison d'un paisible citoyen, fouiller le logis de la cave au grenier, flaqueur à bas des lits leurs hôtes habituels, malades ou bien portants, pour en retourner les paillasses ; lire les lettres d'affaires du père et les billets d'amour des enfants fiancés, puis s'en aller, d'un pas sonore, n'ayant même pas trouvé dans tout ce remue-ménage, un numéro d'un journal compromettant, ayant servi à envelopper un vol-au-vent ou une paire de bottines. Sur ce propos du capitaine : « Et vous savez, ne recommencez pas ! »

— Ne recommencez pas ! Quoi ? — A être suspect on dénoncé, parbleu ! Aujourd'hui, le bonhomme, fût-il un père de famille, honorablement connu de tous, ayant toute sa vie habité la localité où ses enfants sont mariés dans les meilleures familles ; eût-il été conseiller municipal, membre du bureau de bienfaisance ; fût-il depuis vingt ans président de la société de secours mutuels de la commune, il aurait, en pareil cas, couru

tout simplement la chance de la relégation.

Voilà qui est presque rassurant.

Mais ce n'est pas tout, et si la police ne peut pas retrouver l'assassin de M. Barrême ; si elle laisse traîner le président Carnot par un homme placé sous la surveillance de ses agents, comme l'était Caserio ; si elle n'atteint que ceux qui ne se sauvent pas, et ne livre au juge M. Lencuveu et ses collègues ; ce n'est pas tout, et elle ajoute encore à tant de signaux services, le précieux concours de sa sagacité dans l'œuvre d'assainissement qui doit rendre immortel autant que ridicule ce bon M. Béranger.

Elle arrête Madame Aussitte. Figurez-vous ce spectacle d'une ouvrière, revenant, sa journée finie, bras dessus bras dessous, avec son mari retour de l'atelier, au cours de la route, dans un tête à tête qui devait avoir l'air tendre, on va se rafraîchir à la brasserie, puis on se dispose à rentrer chez soi.

Est-ce admissible ?

Quatre hommes arrivent, empoignent Mme Aussitte qui proteste aussi haut que son mari. Rien n'y fait et tant que nos courageux agents n'ont pas vu le contrat de mariage, ils persistent dans leur brutalité et dans leur injure !

A la bonne heure ! Voilà qui s'appelle opérer.

Obliger les femmes mariées à montrer l'acte de M. le Maire, les jeunes filles à produire le certificat de virginité du médecin ou à se jeter par dessus les ponts, pour ne pas subir les outrages de MM. des mœurs, qui ont sans doute bien droit pour leurs peines à quelques menus profits, c'est compléter dignement l'œuvre de la police.

M. le Président du Conseil à qui nous avions fait avant les vacances quelques respectueuses observations à ce sujet, nous a bien compris et nous avons su avec joie que cédant à nos instances on allait reformer la police.

Il paraît que dans un délai très court on aura changé la couleur des pantalons de nos agents et la forme de leurs casquettes.

Quant à la devise de l'institution, toujours la même : « Faire trembler les bons et rassurer les méchants ! » F. Dubief, député.

## Lettre Parisienne

Paris, 3 octobre.

### LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

La polémique violente de presse entre la France et l'Angleterre à laquelle nous assistons est bien regrettable ; et je crois savoir qu'elle est bien regrettable en haut lieu. Ce n'est pas avec des gros mots qu'on résout des questions pratiques ; appeler les Anglais canailles, ne les fait pas partir de l'Egypte, pas plus qu'écabaler la France de griefs ne fera pas abandonner l'expédition de Madagascar.

M. de Courcel qui ira ambassadeur à Londres, avec son tact et son habileté diplomatiques, saura, espérons-le, non résoudre, mais calmer cet état d'esprit trop monté pour ne pas être plein de dangers.

M. Decrais était un charmant homme qui pouvait bien réussir dans des ambassades, comme celle de Vienne, où il n'y avait qu'à observer. Au Foreign-Office, il est d'abord très difficile d'observer ; et il est encore plus difficile de se tirer d'affaire au milieu des fils serrés et des finesses diplomatiques anglaises. M. de Courcel, diplomate de carrière, est rompu à toutes les malices diplomatiques ; il connaît à fond toutes les chancelleries et le personnel politique de tous les pays. A Berlin, où l'avait envoyé Gambetta, il avait réussi parfaitement, dans une situation qui était des plus difficiles. Il a quitté l'ambassade de Berlin, parce qu'en ce moment la Ligue des Patriotes rendait sa position difficile, et il n'est pas homme à transiger.

Il réussira donc aussi à Londres. Il parle admirablement l'anglais ; esprit d'une lucidité rare, il sait assimiler les questions les plus ardues. Et surtout il trouvera ouvert tous les salons de la haute société anglaise, ce qui est beaucoup pour un diplomate.

Les questions qui séparent l'Angleterre et la France comprennent l'Afrique entière. Depuis Tanger jusqu'à Alexandrie, en passant par le Niger et le Cap, on se trouve tout le temps devant des difficultés produites surtout par des ambiguïtés dans les traités ou par des ignorances géographiques.

De ces difficultés là on viendrait aisément à bout si celles du Maroc et du Caïre n'envenimaient les rapports des deux pays. Mais la France a tout intérêt à ne pas les pousser à bout, pour que l'Angleterre ne ressasse pas les liens qui l'unissent à la Triple alliance. Je dis mal « liens », car il n'y en a pas. Quoi qu'on dise, l'Angleterre

n'a aucun engagement, ni avec les puissances centrales, ni avec l'Italie. Mais elle a beaucoup de sympathies pour elles, et elle les a en raison des difficultés que lui crée la France.

Il convient donc de la ménager. Si le gouvernement français pouvait fermer un œil sur l'Egypte, le reste s'aplanirait, aisément. On trouverait peut-être même un *modus vivendi* pour le Maroc. Mais voilà. La France ne peut pas laisser prescrire la question égyptienne ; tant qu'elle dure, l'antagonisme des deux pays durera ; c'est avant tout une affaire de tact, et peut-être les allures trop vives que M. Hanotaux imprime aux relations extérieures ne sont pas habiles. Si on pousse le gouvernement anglais dans ses derniers retranchements, l'Angleterre se retournera tout à fait vers la Triple alliance. C'est ce que M. de Courcel se gardera bien de faire ; il saura unir la plus grande prudence à la plus grande fermeté.

Le gouvernement français doit remarquer avec quel entrain, en Allemagne, on le pousse contre l'Angleterre. Si on pouvait engager la France dans quelque grosse aventure, qui lui prendrait des soldats et des millions, ce serait tout bénéfice pour l'Allemagne. Aussi on y regardera à deux fois avant de se lancer dans une guerre à Madagascar bien autrement grave que celle du Dahomey. Vous verrez qu'on trouvera une solution, qui, en laissant ces questions ouvertes leur ôtera, ce qu'elles ont d'aigu pour en faire de ces questions qui traînent et se résolvent avec le temps.

L'Angleterre mettra en balance ses intérêts commerciaux dans l'Extrême-Orient, avec les périls d'une guerre. La France se dira que qui trop embrasse mal étire, et M. de Courcel aidant, on trouvera un biais pour éviter de mettre en mouvement des masses.

La santé du Czar est venue apporter un nouveau coefficient dans les problèmes internationaux. Il est constaté que sa maladie, une néphrite, traînera peut-être longtemps, mais ne guérira jamais.

De ce chef, l'action de la politique russe reste paralysée. Quand le corps est malade l'esprit reste affaibli, et comme le Czar est le seul maître de la politique extérieure, elle reste plus calme, et certainement loin de toutes aventures.

D'ailleurs, dans les Balkans, se dessine une situation qui serait assez favorable à la paix. La Serbie se rapproche de l'Autriche ; la Bulgarie de la Russie, c'est le partage des influences qui se fait.

Si rien ne vient entraver la marche normale des choses, on pourra s'occuper d'affaires, sans chercher des triomphes diplomatiques ou autres, qui ne servent pas beaucoup à l'apaisement des passions populaires et socialistes. UN PARISIEN.

## LE CONFLIT FRANCO-ANGLAIS

Notre correspondant parisien nous parle au point de vue de l'apaisement, du conflit anglo-français qui s'accroît chaque jour par suite de polémiques de presse dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Le Temps et les Débats consacrent à cette même question de longs articles dans le même sens.

Il nous a donc paru intéressant de dresser la liste des toutes les difficultés qui ont surgi en Afrique entre la France et l'Angleterre.

La voici :

1<sup>re</sup> Délimitation anglo-française au Nord et à l'Est de la colonie de Sierra-Léone pendant depuis près de trois ans.

2<sup>re</sup> Règlement de l'incident de Warina où le lieutenant Maritz a trouvé la mort.

3<sup>re</sup> Règlement de l'incident de frontière qui s'est produit dans le voisinage de la Malacore.

4<sup>re</sup> Délimitation franco-anglaise de la Côte d'Or dans l'interland de la colonie britannique.

5<sup>re</sup> Délimitation des zones d'influence de la France et l'Angleterre entre le Dahomey et le Niger.

6<sup>re</sup> Règlement des difficultés suscitées par la Compagnie du Niger au lieutenant Mizon et restitution des bateaux et marchandises saisis.

7<sup>re</sup> Détermination des zones d'influence française et anglaise entre Say et Bamoua.

8<sup>re</sup> Règlement de la question du Sokoto, d'Adamoua et du Bornou.

9<sup>re</sup> Règlement des difficultés suscitées par le traité anglo-congolais du 12 mai 1894.

10<sup>re</sup> Règlement des questions soulevées par le traité anglo-italien du 5 mai 1894 relatif au Harar.

11<sup>re</sup> Règlement des indemnités de l'Ouganda.

Il convient de remarquer que, si longue qu'elle soit, cette liste ne s'applique qu'à l'Afrique, laissant même de côté la question d'Egypte et la question de Madagascar. Restent en dehors des difficultés que nous suscite l'Angleterre en tant d'autres points du monde, en Asie, en Océanie.

Mais nous ne voulons pas charger le tableau : notre intention n'est pas d'exercer notre opinion publique contre l'Angleterre, bien que la presse anglaise ne laisse passer aucune occasion d'augmenter contre nous le sentiment britannique, déjà si imbu de sa supériorité à notre égard.

Non, il ne faut pas irriter des questions déjà si irritantes : non, il ne faut pas compliquer une situation déjà tendue. Mais cette campagne de presse dont on craint les effets, et qui risquerait à la longue de troubler les relations des deux pays, d'où vient-elle, qui l'a provoquée, qui l'entretient ? Elle n'a pas commencé en France ; la France n'a rien fait pour la faire naître ; et personne ne songerait en France à la continuer, si elle n'était pas poursuivie en Angleterre avec une ardeur qui n'a d'égale que la mauvaise foi qui l'inspire.

Dès lors, pourquoi le Temps s'évertue-t-il, avant-hier, dans un langage plein de sévérité à donner à la presse française des conseils de modération et de réserve que rien ne justifie ? La modération et la réserve, mais quand nous avons répondu aux Anglais que la question de Madagascar ne les concernait pas et que nous étions maître d'y agir à notre guise ? Or, c'est là la seule affaire dont les journaux français se soient occupés au point de vue britannique, dans ces derniers temps : car il n'a pas été sérieusement question depuis près de trois mois et de l'Etat-Tampon, et l'Egypte et du Haut-Nil.

Quant aux autres affaires en litige sur la côte occidentale et dans le centre africain, nous serions curieux de voir les violences qu'on pourrait reprocher à la presse française sur ces sujets que nous voudrions, au contraire, voir mieux connus et plus souvent étudiés.

S'ils sont sans objet, les conseils du Temps ne seront pas sans résultat. Ils témoignent à nos voisins — qui savent ce que parler veut dire, surtout quand c'est un journal éminent officieux qui parle — de notre trop vif désir de régler les questions en litige.

Quand, d'autre part, on remarquera à Londres qu'un grand journal comme les Débats ne considère ces questions litigieuses que comme des *malentendus*, on peut être certain que les négociations qu'on annonce s'en ressentiront désavantageusement, à notre détriment.

C'est surtout, il est vrai, en diplomatie, que la règle s'impose de ne rien prendre au tragique, — mais à une condition, c'est de tout prendre au sérieux.

Il serait temps de faire oublier à Londres ce mot terrible de Victor Hugo sur la diplomatie française de 1850 : « Quelqu'un qui est toujours lâche, devant quelqu'un qui est toujours insolent. »

## BULLETIN INDUSTRIEL

### MINES

Dans la Loire la situation ne varie pas d'une manière sensible. Jusqu'à présent le chiffre des wagons expédiés est inférieur de 2000 environ à celui de la période correspondante de 1893.

Cette différence en moins porte exclusivement sur les compagnies de Montambert, St-Etienne et Roche-Molière. Ces trois compagnies ne font cependant que cinq journées par semaine. On nous affirme cependant qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre la compagnie des Houillères de Saint-Etienne va faire toutes les journées.

Quant aux prix, ils sont fermement tenus.

Les Compagnies n'augmenteraient pas leur rayon de vente par une diminution même notable de leurs prix de vente.

En Angleterre, les mineurs d'Ecosse continuent la grève, malgré le vote de la majorité des ouvriers pour la reprise du travail. Le vote n'a pas été sanctionné par les représentants. On évalue à 10.000 seulement le nombre des mineurs qui étaient descendus dans les mines, mais ce nombre va en diminuant tous les jours par suite de l'attitude menaçante de leurs camarades encore en grève.

L'effervescence est considérable et l'on signale de graves désordres dans plusieurs bassins houillers. A Motherwell, un conflit s'est produit et la police a tiré sur la foule.

Il paraîtrait que les ouvriers métallurgistes de cette grève prolongée plongent dans la misère, sont décidés à protéger les mineurs qui reprendraient le travail.

**Poids de rails à raison de 1 poeble 52 c. par poud.**  
Ce serait là un fait important. Les Baldwin, qui étaient déjà le principal concurrent des constructeurs européens dans l'Amérique du Sud, viendraient s'implanter dans notre vieille Europe et déployer leur toute-puissance de production.

Si ce fait se réalisait les usines de Huta-Bankowa, du Donetz, de Briansk, etc., pourraient être plus ou moins atteintes.

Les porteurs de titres de ces diverses affaires ne doivent pas perdre de vue cette éventualité.

**MINES DE LA PÉRONNIÈRE (BASSIN DE RIVE-DE-BIEN)**  
Une explosion de grison a eu lieu il y a quelques jours au puits St-Claude de la concession de la Péronnière. Trois mineurs ont été blessés dont deux assez grièvement. A la suite de cette explosion de grison un incendie s'est déclaré et on a dû faire des barrages pour en arrêter les progrès.

On ne connaît pas encore les causes du sinistre. Une enquête est ouverte. Il est bien possible qu'avant l'explosion le feu existât déjà dans la mine. S'il en était ainsi il deviendrait très probable que le grison se serait enflammé au contact du feu.

Dans les dernières explosions arrivées à Saint-Etienne, celle de Villebœuf et celle de la Manufacture, il y avait le feu dans la mine. Ce feu était barré, c'est vrai, mais un barrage peut être détruit, des fissures peuvent se produire et des flammes peuvent communiquer le feu au grison.

Pour nous, il est certain aujourd'hui, que les deux explosions en question ont été provoquées par le « feu brûlant », comme disent les mineurs.

Lorsque nous aurons des renseignements plus précis sur cette explosion nous y reviendrons.

En terminant, disons que c'est la seule explosion qui se soit produite dans la Loire pendant l'année 1894.

**COMPAGNIE DES MINES DE LA LOIRE**  
Le puits Rambaud a dû être arrêté par suite d'un accident arrivé au guidage et au chevalement. Le machiniste par une fausse manœuvre a « mis aux poulies », c'est-à-dire qu'il n'a pas arrêté à temps le mouvement. La cage ascendante est arrivée jusqu'aux poulies qui ont été plus ou moins endommagées, le câble s'est rompu et la cage est tombée de 300 mètres de hauteur en détruisant le guidage.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes. C'est un dégât purement matériel qui sera promptement réparé.

Les ouvriers qui travaillaient dans ce puits ont été répartis dans les autres puits en exploitation de la même compagnie.

## INFORMATIONS

### Les relations franco-anglaises

Les ministres anglais sont convoqués pour jeudi en conseil de cabinet.

Si on en croit certaines rumeurs cette convocation aurait quelque rapport avec les négociations pendantes avec la France. Le *Standard* fait remarquer qu'il ne peut intervenir qu'une solution amicale entre la France et l'Angleterre au sujet de Madagascar. La France a parfaitement le droit d'agir contre les Hovas.

Le *Daily Chronicle* déclare que l'idée d'un conflit sérieux entre l'Angleterre et la France ne passerait jamais que dans l'esprit d'un fou ou d'un coquin. Aucun patriotisme, pas plus en France qu'en Angleterre, ne peut y songer.

Le *Daily Telegraph* fait remarquer que les français n'ont guère de si méchantes pensées que voudraient le faire croire certains journaux.

Notre correspondant particulier nous télégraphie de Londres :

Il n'y a rien d'exact dans les informations d'après lesquelles le conseil des ministres serait convoqué spécialement pour s'entendre des affaires de Madagascar ; le gouvernement anglais, particulièrement satisfait du choix de M. de Cassel, ne songe nullement à intervenir dans la question qui est soulevée entre la France et les Hovas ; les sympathies sont acquises à la France.

Toutes les dépêches contraires ne constituent que des manœuvres destinées à influencer sur le marché européen.

D'ailleurs dans les cercles politiques, on croit que la convocation exceptionnelle du cabinet est provoquée par les nouvelles qui arrivent de la guerre sino-japonaise, et par la nécessité qui s'imposerait à l'Angleterre d'expédier dans les mers de Chine de nouveaux navires de guerre, et pour la protection de ses intérêts.

### La santé du Czar

Suivant toutes probabilités, le Czar ira plus au sud après un séjour à Livadia. Il passera l'hiver à Soefou.

Des télégrammes disent qu'il est ques-

tion de confier la régence au tsarévitch, mais une dépêche du correspondant du *Times*, à Berlin, assure qu'Alexandre III continuera à s'occuper des affaires du gouvernement, tout au moins pour les choses indispensables.

### Le nouvel Ambassadeur d'Autriche

Le comte de Wolkstein-Trostburg, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Petersbourg qui va être nommé ambassadeur de France en remplacement du comte Hoyos, est à Paris avec sa femme, mais il ne fait que passer, car il repartira dans deux jours pour Vienne.

M. de Wolkstein-Trostburg s'installera à Paris qu'au mois de novembre. Il présentera à ce moment ses lettres de créance au président de la République.

Le nouvel ambassadeur est grand, d'une belle prestance, le visage aux traits aristocratiques encadré d'une superbe barbe brune, il est âgé de soixante-deux ans.

### Le Lord-Maire

Le scrutin pour l'élection du lord-maire a eu lieu mardi à Londres. Sir Joseph Renals a été élu.

### Au Ministère de la Guerre Italien

Mercredi matin a eu lieu au ministère de la guerre la réunion de tous les généraux faisant partie de la commission qui doit délibérer sur les propositions de réformes administratives et économiques dans les divers services de l'armée.

On dit que les généraux qui proposent la commission sont loin d'être d'accord sur les chiffres qu'espèrent le ministre des finances.

### Les passions religieuses en Espagne

Une lettre pastorale du cardinal Monseñor, archevêque de Tolède, primat d'Espagne, déclare qu'il considère comme contraire à la constitution espagnole l'établissement d'un évêque protestant à Madrid.

### La mutinerie militaire de Berlin

L'empereur d'Allemagne, qui chasse encore dans la Prusse orientale, a reçu à Theobude le général Haacke, chef de son cabinet militaire, qui lui a fait un rapport sur l'incident des 18350-officiers de l'École des artificiers de Berlin. Le souverain est d'avis qu'il faut agir avec la dernière rigueur pour empêcher à l'avenir toute infraction à la discipline, d'autant plus que dans un récent des carabiniers de la garde, de l'empereur français, plusieurs soldats viennent d'assailir un de leurs supérieurs et de le maltraiter.

### A l'ambassade d'Allemagne

Le comte de Munster est rentré hier soir à Paris, et a repris la direction de l'ambassade d'Allemagne.

### A la frontière italienne

Lundi, M. Tontel, inspecteur des forêts, et M. Daveo, maire de Saorge, accompagnés de trois gardes-forestiers passeront sur le territoire italien, près de Nice, afin de faire les travaux de reconnaissance nécessaires pour la délimitation de la frontière suivant l'accord franco-italien.

Arrivés au col Prelarin ils furent arrêtés par des carabiniers italiens qui sans rien vouloir entendre les conduisirent à Pigna. Là, le brigadier des carabiniers les fit conduire en voiture à Ventimille où ils furent immédiatement remis en liberté.

La responsabilité de cette arrestation paraît due aux autorités italiennes qui ont oublié de prévenir leurs subordonnés.

D'autre part la commission de délimitation de la frontière franco-italienne a dû se réunir mercredi à Breil.

### L'amiral Avelanc à Constantinople

Mercredi soir, l'amiral Avelanc a été reçu en audience au Palais de Constantinople. Le sultan l'a invité à dîner, en même temps que M. de Nélidoff, ambassadeur de Russie.

### Crime à Montluçon

Le nommé Courthial, maréchal de chaus-sures à Montluçon, place Notre-Dame, âgé de 62 ans, et veuf depuis peu de temps, a dans la nuit de mardi à mercredi tué son fils âgé de 19 ans, pendant que celui-ci dormait. Il s'est tué ensuite d'un coup de pistolet.

Les causes de ce drame sont attribuées aux mauvaises affaires commerciales du meurtrier.

### La fraude sur les allumettes

En même temps qu'il propose dans le budget rectificatif de 1895 des mesures pour protéger le monopole de la régie en matière de fabrication de cigarettes, le ministre des finances demande par le même projet des armes pour combattre plus efficacement que par le passé la fraude sur les allumettes chimiques.

Tout d'abord il demande l'élévation des pénalités dont la législation actuelle frappe les fraudeurs et les colporteurs. Il étend l'application de ces peines aux parents qui auraient incité leurs enfants mineurs âgés de moins de seize ans à commettre une contravention en matière d'allumettes chimiques ou n'auraient rien fait pour empêcher l'exécution.

Tout ensuite conviendrait de fabrication frauduleuse d'allumettes chimiques sera puni d'un emprisonnement de six jours à six mois et d'une amende de 300 à 1.000 francs.

Le ministre demande, en outre, le droit de réglementer la fabrication, la circulation, la vente et l'emploi du phosphore.

Un article interdit la détention des pâtes phosphorées propres à la fabrication des

allumettes chimiques et détermine les cas dans lesquels la détention d'instruments affectés à cette fabrication tombera sous le coup de la loi.

La régie estime que ces mesures seront de nature à réduire la fraude dans une notable proportion.

Elle évalue à deux millions le chiffre de la plus-value que l'application procurera au Trésor.

### Les Fraudes Electorales de Toulouse

L'arrestation opérée mardi à Toulouse des divers accusés dans l'affaire dite « des fraudes électorales », l'a été à la suite du rejet par la chambre criminelle de la Cour de cassation, du pourvoi formé par eux contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation.

Il y a eu d'abord un premier pourvoi contre cet arrêt, avant que toute notification en fut faite.

Les accusés, pour l'introduire, visaient simplement la connaissance qu'ils avaient de l'arrêt de la chambre des mises en accusation.

Grâce à une indiscretion (probablement une publication dans un journal), ce pourvoi devait forcément être rejeté et, étant donnée la circonstance dans laquelle il se produisit, en dehors des formes légales, ne fut pas maintenu.

Les accusés se désistèrent lorsque notification de l'arrêt de la Chambre des mises en accusation fut faite ; un nouveau pourvoi fut formé.

C'est sur ce pourvoi que la Chambre criminelle de la Cour de cassation a eu à statuer le 20 septembre.

Chaque accusé avait allégué à l'appui de son pourvoi personnel, des raisons particulières.

La chambre criminelle a jugé que ces pourvois étaient, les uns irrecevables, comme étant fondés en dehors des cas prévus par la loi, les autres mal fondés ; par suite elle les a tous rejetés.

### LE COMLOT DE MARSEILLE

De renseignements recueillis d'une source absolument sûre, il résulte qu'il est exact qu'un individu italien, nommé Dr... ayant quitté son pays pour la France, s'arrêta à San-Remo, où il fit la connaissance de plusieurs anarchistes.

Feignant de partager leurs opinions, il obtint leur confiance et fut chargé par eux de remettre à divers anarchistes habitant Marseille des lettres qu'ils n'osaient pas confier à la poste.

Dr... s'acquitta de sa mission, mais non sans avoir pris au préalable connaissance des lettres dont il était porteur.

C'est ainsi qu'il apprit le complot ourdi contre le consul d'Italie à Marseille, M. Durando.

On n'attendait plus, affirme le dénonciateur, que l'arrivée d'un certain affilié d'Espagne pour faire sauter l'hôtel du consul.

Les engins explosibles auraient été fabriqués non loin de Marseille.

Les individus été transportés d'abord dans un hôtel à proximité, puis embarqués pour l'Espagne.

Dr... s'acquitta de ses différentes commissions auprès des compagnons italiens de Marseille, au nombre d'une quinzaine, et il apprit par eux que l'affilié attendu d'Espagne devait arriver vendredi.

Révolutions  
Dr... se décida alors à faire des révélations aux autorités françaises. Une enquête des plus sérieuses a été immédiatement ordonnée.

Les noms fournis par Dr... étaient authentiques, les adresses étaient exactes.

A la suite de cette dénonciation, huit arrestations ont été opérées.

Chez un seul individu arrêté, des pièces compromettantes ont été trouvées qui ne permettent pas de mettre en doute son affiliation à la secte anarchiste. Mais rien n'a été découvert qui les autres soient vraiment anarchistes.

Quant au prétendu complot, on n'en a pas trouvé trace.

On se demande à quel mobile a obéi le dénonciateur, que l'on disait être un indicateur de la police italienne, et qui aura pu être entraîné par un excès de zèle, étant donnée la baine que les anarchistes portent au consul Durando à qui ils attribuent l'initiative des recherches ordonnées par les deux gouvernements.

L'enquête se poursuit très activement. Il est à remarquer que dans le département du Var les agents de la police italienne procèdent à une enquête parallèlement à celle conduite par les autorités françaises.

M. Guérin, ministre de la justice, de passage à Marseille, a reçu du secrétaire général de la préfecture, M. Alapetite, les renseignements relatifs à cette affaire.

D'autre part, M. Courdavant, le commissaire central qui le premier a été mis au courant par M. Cabanne, de cette mystérieuse affaire.

Les huit Italiens arrêtés ont également été interrogés par M. Michel ; ils protestent tous avec énergie de leur innocence. Ils soutiennent que le dénonciateur a voulu simplement mystifier la justice. Par contre, celui-ci persiste dans ses premières déclarations.

L'affaire en est là pour le moment.

## BRULÉE VIVE

M<sup>lle</sup> Mainguy, femme d'un professeur d'allemand au lycée du Mont-de-Marsan, était allée avec son fils, âgé de six mois, passer l'après-midi chez une de ses amies, M<sup>lle</sup> Tarroux.

Les deux amies étaient occupées à faire bouillir de la cire avec du pétrole lorsque, tout à coup, quelques gouttes de ce liquide étant tombées sur le fourneau, le tout s'est enflammé.

Alors, M<sup>lle</sup> Mainguy s'empara de la casserole et voulut la jeter par la fenêtre ; malheureusement, elle n'était pas ouverte. Le liquide rejaillit sur la malheureuse jeune femme, qui fut aussitôt entourée de flammes.

M<sup>lle</sup> Tarroux appela au secours. Les voisins accoururent et éteignirent le feu, qui avait entièrement brûlé M<sup>lle</sup> Mainguy, jusqu'à la gorge. Son corps ne formait qu'une vaste plaie. Son jeune enfant avait été également atteint aux jambes, M<sup>lle</sup> Tarroux a eu les mains brûlées.

Pendant ce temps, M. Mainguy, qu'on était allé chercher à la maison, se rendait à l'hôpital pour se faire soigner.

Le docteur Daraignez, appelé en toute hâte, a prodigué ses soins à M<sup>lle</sup> Mainguy ; mais la victime de cet affreux malheur est morte mardi matin à 3 heures au milieu de cruelles souffrances.

Elle est âgée de 32 ans et mère de deux enfants.

## M<sup>lle</sup> MAZERON EN FUITE

Tous les journaux de Lyon ont publié des renseignements dans lesquels la fantaisie le dispute à l'exactitude.

Que nous avons annoncé dans notre numéro de mercredi a été puisé à une source autorisée qui nous permet de dire encore que M<sup>lle</sup> Mazon, qui était célibataire, avait fait construire à Montchat, une splendide villa à sa maîtresse, une parisienne.

M<sup>lle</sup> Mazon, nous le répétons, avait dû répondre et s'engager pour 600.000 fr. qu'elle n'avait pas payés, pour désintéresser les créanciers de son père, alors notaire aux environs de Paris, qui ne dut qu'un dévouement de son fils d'être acquitté par la Cour d'Assises de la Seine.

M<sup>lle</sup> Mazon avait acheté son étude 300 mille francs, sur lesquels 100.000 fr. seulement furent versés.

Tout récemment, dans un cercle de notre ville, se trouvant avec M<sup>lle</sup> Marius Thévenet, l'ancien ministre de la justice, qui perdit ce jour-là 25.000 francs, il gagna — l'honneur mortel — 100.000 francs, qui auraient pu retarder sa chute, s'il n'avait fait constamment des folies ridicules pour la femme qu'il affectionnait.

Les scellés ont été apposés quai de l'Archevêché, 14, dans son appartement privé, dans lequel sa maîtresse n'est jamais entrée.

Disons encore que, pas un seul dîner n'avait lieu à l'Archevêché, où ce notaire avait toujours son couvert mis, sans la présence de M<sup>lle</sup> Mazon, qui avait de lui la meilleure opinion.

« Je suis le plus beau des notaires de Lyon, disait-il à la bouche que veux-tu ! »

C'était peut-être vrai. Il eût mieux valu pour cet officier ministériel et surtout pour ses clients, qu'il fût le plus honnête des membres de la Compagnie.

Disons enfin que M<sup>lle</sup> Mestrallet, président, et M<sup>lle</sup> Muguet, membres de la Chambre des notaires de notre ville, sont désignés pour administrer et gérer provisoirement l'étude Mazon.

M<sup>lle</sup> Georges Dalvin a été nommé séquestre et M<sup>lle</sup> Chavalier-Joly a été chargé de l'instruction de cette affaire. J. D.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 1894

La séance commence exactement à huit heures et demie, sous la présidence de M. Debole.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 25 septembre écoulé et l'appel nominal, il est procédé à la nomination de M. Péronnet, comme membre de la commission de répartition des Vieilles et remplacement de M. Clatet.

Deux dossiers sont alors déposés par M. Debole. L'un est relatif à l'installation du service de la voirie dans la rue Bellecordière, derrière l'ancien Théâtre-Bellocour, est renvoyé à la commission ; l'autre se rapporte à une demande de crédit de 4.000 francs pour payer les frais de cette installation.

**L'ÉLARGISSEMENT DE LA GRANDE RUE DE LA CROIX-ROUSSE**  
M. Clatet demande où en est le projet d'élargissement de la grande rue de la Croix-Rousse.

M. Debole répond que ce projet a dû être modifié ; de nouveaux plans ont été dressés. Ces modifications seront incessamment soumises au Conseil municipal dans une séance ultérieure.

### L'HOTEL DE VILLE. SALLE DES SPECTACLES

M. Masson ne s'explique pas l'invitation suivante adressée à plusieurs notabilités de notre ville qui ont obtenu le titre d'in-

vités, moyennant un versement de vingt francs ; il trouve étrange qu'on n'adique pas le prix de la location de la salle des spectacles, pour pouvoir porter ce prix chez les artistes, ou bien après qu'on place sur le fronton du palais municipal, en vertu de l'égalité, cette inscription suggestive : « Ici on loge à la nuit et à l'œil ! »

A nom de l'Administration M. Debole répond que M. le maire n'a pas autorisé une soirée de cette nature.

L'honorable président constate qu'il y a là un abus à réprimer et un manque d'égards envers la municipalité ; il clot la discussion, en affirmant qu'il ne connaît pas cette autorisation et qu'il se réserve à cet égard la question de savoir si elle sera soumise au conseil municipal.

Musique et chant.

R. S. V. P.  
à M. le docteur Piquet, hôtel Collet.

### LA QUESTION DU GAZ

M. Fabre demande où en est la question du gaz et peu satisfait de la réponse du président, affirmant que l'Administration « s'occupe » de la question, il propose l'ordre du jour suivant :

Le Conseil invite formellement l'Administration à poursuivre par toutes les voies de droit, la solution immédiate du procès pendant entre la ville et la Compagnie du gaz, au sujet de la diminution de prix consentie par la Compagnie en faveur d'une partie de la population.

Le Conseil rappelle à l'Administration la décision qu'il a prise de faire dresser, en temps utile, un cahier des charges pour l'adjudication du gaz d'éclairage à partir de 1903.

Cet ordre du jour est adopté après une longue discussion et un délai de quatre mois est accordé à l'Administration pour régler cette question, d'une façon définitive.

### LE KIOSQUE DE LA PLACE LE VISTE

Malgré l'opposition très vive de M. Hemmerl, le Conseil décide le déplacement du kiosque de la place le Viste.

Cette décision sera certainement blâmée par les nombreux voyageurs qui, lors des jours froids et pluvieux, se mettaient à l'abri dans ce kiosque des tramways, dont M. Hemmerl a obtenu l'envolement dans un délai qui ne devra pas dépasser huit jours.

**TRAMWAYS DE LYON-CUSSET-VILLEURBANNE**  
M. Brizon, rapporteur d'un projet de tramways à traction mécanique de Lyon à Cusset-Villeurbanne est d'avis d'accorder la concession demandée et de fixer le point de départ de cette nouvelle ligne en ville, sur le quai de l'Hôpital.

M. Augagneur demande que le point de départ ne soit pas près du pont Lafayette, dont les abords sont déjà passablement encombrés par les tramways à vapeur ; il critique le rapport de M. Brizon, dont l'opinion est partagée en partie par son collègue Penelle et insiste énergiquement pour que le point de départ soit fixé sur la rive gauche du Rhône.

Le Conseil accorde le scrutin nominal réclamé par M. le docteur Augagneur et décide que c'est la rive droite qui l'emportera, avec adoption de l'amendement Penelle, disant que le point de départ de la ligne en création sera porté sur la rive gauche quand le besoin s'en fera sentir.

A propos du projet de bail déposé sur le bureau par M. Brizon, secrétaire du Conseil municipal, pour louer les services de la voirie dans l'immeuble de M. Delarochette, disons que nos pompiers sont déjà logés dans l'hôtel du *Salut Public*.

M. le docteur Augagneur demande de voir la voirie logée dans l'hôtel du *Progrès*.

Où va-t-on loger les services de l'hôtel de police qui vont incessamment quitter la rue de Tunisie ?

Notre aimable confrère le *Nonvelliste*, depuis le 24 septembre, s'est bien installé dans son hôtel, rue de la Charité, 14, mais il ne voudra jamais brigner l'honneur incontestable de loger ce service municipal, car il ne mérite : « Ni cet excès d'honneur ni cette indignité. »

Reste le *Lyon-Républicain*, qui n'est pas assez grandement logé pour offrir une hospitalité aussi écossaise à de pareils services municipaux.

La séance est levée à onze heures. J. D.

### Séance du 3 octobre

La séance est ouverte, à 8 h. 1/2, et le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Grossetête soulève un incident à propos de ce qui s'est passé au Grand-Camp, depuis l'installation du 8<sup>e</sup> chasseurs à la caserne de la Doua.

Des sous-officiers ont chargé sur des promeneurs et l'autorité militaire a interdit à tout passant le parcours dans l'intérieur du Grand-Camp.

L'Administration municipale prendra des informations et avisera.

M. Collard demande si les 10.000 francs du grand prix de Lyon qui n'a pas pu être couru par suite des événements survenus à Lyon, restent affectés comme prix ou avaient été retirés.

L'Administration répond qu'il est donné à titre de subvention et que le comité des courses n'a pas à en rendre compte. On passe à l'ordre du jour.

L'Administration demande la création de deux sténographes attachés au conseil.

Le concours du mois de juin n'a point donné de résultat.

Après une vive discussion à laquelle prennent part MM. Collard, Rivière, Bessières, le Conseil décide que l'Administration ne fera pas un nouveau concours et qu'elle choisira elle-même deux employés auxiliaires à titre de sténographes, aux appointements de 3.000 fr., celui de 2.500 francs n'ayant amené que des candidats médiocres.

Les dossiers 1836-1937, vente de terrains par les hospices, sont adoptés.

M. Hemmerl lit son rapport sur le dossier 1802 grand-théâtre ; acquisition des costumes de Faust.

En se référant aux articles 65 et 76 du cahier des charges, le Conseil décide qu'il n'y a lieu à aucun achat, puisque les costumes appartiennent de droit à la ville et qu'ils ne peuvent être distraits du matériel du théâtre.

M. Penelle et Dauphin sont donc débarrassés de leur demande et de leur offre.

Après l'adoption de bourses et de subventions à différentes écoles et institutions, le Conseil décide sur la proposition de M. Collard que la rue Grenette sera maintenue à 12 mètres qu'il y a plus lieu de la porter à 16 mètres, le projet de tramways par cette voie ayant été abandonné.

En conséquence, M<sup>lle</sup> Fournier, propriétaire de l'immeuble incendié, au coin de la rue Centrale, fera reconstruire au même alignement, rapporteur M. Clermont.

Le Conseil adopte le remplacement de chaudières à l'usine des eaux de Saint-Clair.

Le rétablissement d'une conciergerie au poste général des pompes à incendie, rue Molitor. Rapporteur M. Péronnet.

Réparation du mobilier de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Le maintien de l'éclairage actuel des abattoirs de Perrache et leur refus d'électricité, vu leur prochain transfert.

La séance se termine par le vote d'une somme de 7.800 francs pour la construction d'une installation confortable et chauffée pour les crocodiles du Parc.

M. Collard trouve que cet argent serait mieux employé à secourir les malheureux et que des crocodiles empaillés sont moins coûteux.

La séance est levée à 10 h. 1/4 et renvoyée à jeudi 4 octobre pour la discussion des nombreux ordres du jour à discuter.

## Chron

de l'incendie du 10 août 1884, où il a risqué sa vie pour sauver deux hommes de son bataillon.

Nous adressons à M. Pageant nos félicitations.

**Certificat d'origine à l'entrée en Russie**

La formalité du certificat d'origine à l'entrée en Russie est devenue inutile pour le plus grand nombre de produits d'origine française depuis la conclusion du traité de commerce entre la Russie et l'Allemagne. Exception toutefois faite pour les produits compris dans l'article 27 du traité douanier russe, savoir : arak, rhum, eau-de-vie de raisin, cognac, eau-de-vie de prunes, kirsch, gin, whisky, alcools de grains, et eau-de-vie de grains sans mélange d'alcool.

Tous ces produits doivent être accompagnés d'un certificat d'origine pour bénéficier des taxes du tarif minimum.

**Recette contre la rouille**

L'ongon n'est pas le seul remède contre la rouille. On peut encore, si la rouille n'est pas profonde, employer la glycérine. Si elle est ancienne, on prendra de la terre pourrie mélangée avec de l'huile douce. Si enfin elle est tenace, on prendra de la poudre de pierre à nettoyer les coutures et on en frottera les parties atteintes avec un chiffon humide, ou mieux une gomme à effacer.

**Une soirée médico-musicale à l'Hôtel-de-Ville**

Au cours de la séance du 2 octobre du conseil municipal, il a été fortement question d'une soirée chantante et musicale donnée par les docteurs Turriaux et Piquet et M<sup>lle</sup> Piquet, à l'Hôtel-de-Ville transformé pour la circonstance en théâtre municipal non subventionné.

Nous nous sommes présentés à 5 heures, mercredi soir, à l'Hôtel Collet, où paraissent loger les deux célèbres docteurs qui veulent probablement nous convertir à entendre une conférence médicale en musique, et avons appris que ces deux disciples d'Esculape arriveraient seulement à l'un 7, l'autre le 8 octobre courant.

Nous aurions été heureux pourtant de publier le programme de cette soirée médico-musicale et chantante !

**Le yacht « Suzon »**

Un de nos rédacteurs qui se trouve en relations avec le propriétaire d'un joli yacht amarré en amont du pont Tilsit a été reçu très gracieusement à bord du coquet bateau de plaisance par le propriétaire lui-même, M. Julliard, de Paris.

Il a pu visiter l'élégant *Suzon* qui est un bateau déjà d'un certain tonnage, avec salle à manger, salon et chambre à coucher à l'arrière, à l'avant une chambre à coucher spacieuse et confortable, au centre sont les machines.

Cette partie du bateau, la plus intéressante pour les amateurs de sport nautique, comprend une chaudière tubulaire, allant à 30 atmosphères, et pouvant fournir une marche régulière de 10 à 11 nœuds à l'heure.

M. Julliard accompagné de plusieurs amis vient du Havre et se rend à Marseille; il a pu parcourir avec son bateau une distance moyenne de 120 kilomètres par jour. M. Julliard a eu la complaisance amabilité de nous expliquer le mécanisme et le fonctionnement de ses machines qui réduites à leur plus simple expression, ne permettent pas même dans leur manœuvre une restriction d'installation de fournir au bateau une vitesse déjà bien remarquable.

Nos hôtes se sont arrêtés à Lyon pour visiter notre exposition, nous désirons qu'ils en gardent un bon souvenir.

Nous leur souhaitons un agréable voyage, et les remercions du bon accueil fait à notre rédacteur. Espérons que la coquette *Suzon* renouvellera prochainement la cour de visite — vision fugitive — faite à la ville de Lyon.

**Le marquis d'Alba**

Chacun se rappelle à Lyon les exploits du fameux ex-officier italien, plus connu sous le nom célèbre du marquis d'Alba, condamné, en plusieurs fois, par les tribunaux de Lyon et de Montpellier, aux travaux forcés pour un nombre d'années s'élevant au total respectable de vingt-cinq.

Pour ce chef, il fut transporté à Cayenne.

Ce faux marquis, qui était riche et hautement appareillé, a réussi à s'échapper de Cayenne avec trente-quatre autres compagnons de captivité, au prix du sang d'un certain nombre de militaires.

Aujourd'hui, cet audacieux malfaiteur vit tranquillement dans l'Amérique centrale, au Venezuela, en compagnie d'une charmante femme avec laquelle il file de pari en pari, et il continue très paisiblement le cours de ses fameux exploits de France.

**FAITS DU JOUR**

**Un chat hydrophobe.** — Les gardiens de la paix sont partis en guerre contre un chat errant qui s'était réfugié dans l'allée du n° 26 de la rue de Marseille, où il a été occis. Son cadavre a été porté à l'académie du quai de Vaise, pour être soumis à une autopsie médicale.

Il n'avait heureusement mordu personne.

**Vol.** — Le sieur Pasquier, cordonnier, a fait arrêter le nommé Barlet, apprenant, qui avait volé sa femme.

**Beau-frère peu fraternel.** — Le sieur Pray, courtier en vins, a amené au poste de la Croix-Rousse, son beau-frère, qui venait de se faire sans lui payer le mois de location d'une chambre.

Après explications, Fabre, le locataire, a consenti à payer sa dette, et les deux parties contractantes (tant tombées d'accord, se sont retirées complètement satisfaites de s'être débarrassées l'une de l'autre.

**Deux pour un.** — Le sieur Roux, voyageur de commerce à Bourgoin, a fait arrêter Joseph Barlet, cuisinier et mégot, aussi cuisinier, qui avait produit trop de faveurs en double et qui avait fait de son sommeil pour lui voler vingt francs.

Elles ont été remises en liberté, le commissaire jugeant que les 20 fr. pouvaient bien avoir été donnés plutôt que volés.

**Une fille terrible.** — Une fille terrible et peu soumise à sa mère, quoiqu'elle le soit à la police, c'est celle qui l'autorise, pour le moment, de se faire appeler E. V., demeurant rue Delandine.

Elle était en état d'ivresse, mais ses cris et blement que le commissaire a eu l'air de lui faire conduire au violon pour la calmer et l'envoyer devant M. l'inspecteur des mœurs pour lui faire dire.

**Scène de pugilat.** — Les nommées Brun, couturière et Follin, même profession, se sont tellement récriées que pugilat et de crépasse était formé pour assister à ce spectacle plus divertissant qu'un mouvement.

On leur a dressé une contravention pour violer leur différend.

**Vol de pommes de terre.** — Le sieur Jean Chabrand, marchand de pommes de terre, a été dévalisé, qu'il a l'archevêché, 16, est venu une voiture attelée de deux chevaux et chargée de 22 sacs de pommes de terre, pendant qu'il buvait dans un comptoir voisin.

**Déroulement d'intérêt.** — Le commissaire, un soir, a été parer deux individus, le sieur Stéphen, 14, et le sieur Néo, tailleur, qui se querelaient dans le domicile de ce dernier, pour un lit de camp.

Les deux personnes ont été envoyées devant le juge de paix qui a dit qu'il y avait un pan plus long que l'autre.

**Glace brisée.** — M. Balandreau, pâtissier, rue de l'Hôtel-de-Ville, a eu l'honneur d'une glace cassée par un individu inconnu qui a lancé un caillou contre sa devanture.

Il ne soupçonne personne.

Il s'est contenté de faire sa déposition en apportant le caillou.

**Fanfare des Postes et Télégraphes.** — La fanfare parait à la fête d'inauguration officielle du tramway de Saint-Germain-Laval, tous les membres actifs sont présents, l'exactitude à la répétition générale des morceaux imposés.

Cette répétition aura lieu aujourd'hui jeudi à 8 h. 1/2 précises au nouveau siège de la société rue de la Barre, café de la Broche.

Le conseil d'administration vient de voter un cours gratuit de la Saône instrumentale, théorique et pratique, qui aura lieu régulièrement tous les lundis au siège de la société.

Les élèves sont priés de se faire inscrire le plus tôt possible à seule fin que le cours suive une marche ascendante et normale.

**CABINET DENTAIRE**

F. CROUZEY, Chirurgien-Dentiste

21, Place de la Croix-Rousse, 21

Cautérisation des Caries dentaires évitant toutes extractions. Spécialité de Poses de Dents sans crochets ni Extraction de Racines.

Toutes les pièces sortant de la Maison sont garanties 10 ans sur facture.

CONSULTATION DE 9 HEURES A MIDI ET 2 A 5 HEURES

**Les Sports**

VÉLODROME DE LYON

Nous apprenons au dernier moment qu'un match sensationnel aura lieu au vélodrome de Lyon le dimanche 7 octobre, entre l'italien, le vainqueur de la grande course Lyon-Paris-Lyon, montant un tandem avec Beauregard, contre deux coureurs parisiens très connus : Williams, le premier arrivant de la dernière course de six heures à Buffalo, et Meland.

Ces deux derniers, montés à bicyclette, se relèvent d'heure en heure pendant la durée de la course, qui sera de six heures.

**Le MATCH COURSE-LAMBRECHTS**

Lambrechts accepte de courir contre Courbe un match en deux manches sur les distances des championnats, c'est-à-dire à 5 kilomètres. En cas de belle, on courra la finale sur 2 kilomètres.

Les entraîneurs ne seront pas autorisés.

La date, le 7 octobre; l'enjeu, 300 francs; le lieu, le vélodrome de Genas.

Courbe accepte le match, mais seulement pour le 14 octobre.

**MARCHÉS**

Cours commerciaux. — Paris, 3 octobre 1894.

Colza : courant 46.25 à 46.50, nov. 46.50 à 46.75, nov.-déc. 46.75 à 46.85, 4 premiers 47.75 à 48.25, 2 derniers 48.25 à 48.75, 4 premiers 47.75 à 48.25, 2 derniers 48.25 à 48.75.

Sucre : courant 27.50 à 27.75, 4 premiers 28.37 à 28.62, 2 derniers 28.37 à 28.62.

Le Havre. — Café (cote officielle), octobre 10 h., 91.50, midi, 91.50. Tendances à peine soutenue.

Lyon-Guillaumes. — Marché aux fourrages du 3 octobre.

Poin, 1<sup>er</sup> choix, les 100 kil. s., à 8.25; ordinaire, de 6.50 à 7.50. — Luzerne nouvelle ch. 6.25 à 7. — ordinaire, s., à 5.25. — Paille de seigle, 3.25 à 3.75; de froment, 3.25 à 3.75; d'avoine, 2.25 à 3.25.

Droits d'octroi non compris.

Issues. — Son, les 100 kil. de 7.50 à 8.50. — Fleurages, de 10. — à 12. — Rendues à Lyon.

**Chronique Régionale**

**RHONE**

**Nouvelle. — Concours de pêcheurs à la ligne.**

Dimanche a eu lieu à Neuville un concours de pêcheurs à la ligne organisé par la société des Pêcheurs à la Ligne.

Une trentaine de pêcheurs avaient répondu à l'appel de la Société. Ils se sont dispersés le long de la Saône, de Neuville à Gigny, M. Bouillet, président des pêcheurs de Macon, assistait à ce concours. Malgré l'intempérie, les distributions des récompenses a eu lieu au grand complet.

Un banquet donné à l'Hôtel du Lion d'Or et présidé par M. Brion, a clôturé la journée.

**Belleville. — Suicide.** — Le nommé Vager, menuisier à St-Jean-d'Ardenne, âgé de 42 ans, a mis fin à ses jours dans la journée en se pendant dans son grenier.

M. Montagne, docteur, appelé en toute hâte, n'a pu que constater le décès.

Voyez laissez une veuve et trois enfants.

Les causes de ce suicide sont attribuées à des chagrins de famille.

**LOIRE**

**Saint-Etienne. — M. Waldeck-Rousseau.**

Nous apprenons que M. Waldeck-Rousseau, député de la Loire, a été nommé ministre de l'Intérieur.

M. Waldeck-Rousseau accepte le siège sénatorial qu'il lui ont offert les députés de la Loire.

Cette nouvelle a été accueillie avec la plus vive satisfaction par les républicains de notre département.

M. Waldeck-Rousseau est assuré d'obtenir dimanche l'unanimité des suffrages.

**Commencement d'incendie.** — Un commencement d'incendie s'est déclaré, mercredi matin, rue d'Annonay, 14. Il a été très rapidement éteint par les voisins.

Les dégâts sont peu importants.

**Même accident, rue de la Croix, 21.** Quelques seaux d'eau ont suffi pour l'éteindre.

**Une mégère.** — Une femme Lux, demeurant à Polignac, a comparu au correctionnel sous la plus ignoble des imputations.

Celle femme, qui a la manie de la mendicité, avait sollicité des secours de la mairie; elle lui avait été refusé sous prétexte qu'elle était en possession d'un mari valide et apte à lui prêter assistance.

La femme Lux résolut alors de se débarrasser de son mari. Elle se livra sur ses trois fillettes à odieuses pratiques, et accusa ouvertement son mari d'être l'auteur. Elle pensait ainsi triompher aisément de la difficulté qui lui survenait les empêchant de mendier.

Mais le truc a été déjoué. Une voisine avait tout vu. Et son témoignage a valu à la femme Lux, dix mois de prison.

**Accident de mine.** — Le nommé Bertrand André, touché au puits Verpilloux, a été enseveli par un éboulement de roches et grièvement blessé. On l'a transporté à l'hôpital.

**Rive-de-Gier. — Les carriers.** — La gendarmerie a mis en état d'arrestation le nommé Marius Charles Reiner, âgé de 28 ans, gréviste et sujet allemand, accusé d'entraves à la liberté du travail.

Un grand nombre d'ouvriers carriers suisses sont arrivés ainsi que plusieurs autres familles de carriers français, de la plaine St-Denis; tous sont embauchés à la verrerie Richarme.

**AIN**

**Trévoux. — Tentative de vol.** — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers les 10 heures du soir, des individus ont pénétré dans la maison habitée par le sieur Duret, et ont fracturé la porte d'entrée.

Revenant par le bruit, mademoiselle R. se leva et pria des passants de vouloir bien lui prêter main-forte.

Deux ou trois personnes gravèrent l'escalier, mais ils n'ont pu aller plus loin; les voleurs avaient disparu.

Une enquête est ouverte.

## DERNIÈRES NOUVELLES

**Retenue de M. Casimir-Perier à Paris**

M. Casimir-Perier a quitté Pont-sur-Seine pour rentrer à Paris définitivement.

Il est arrivé à 5 h. 20 à la gare de l'Est, où il a été reçu par M. Guérin, garde des sceaux, M. Lafargue, secrétaire général de la présidence, et les hauts fonctionnaires de la compagnie.

Le président de la République est rentré à l'Élysée à 5 h. 1/2.

**La guerre sino-japonaise**

Un télégramme de Londres dément que les japonais se soient emparés de Ching-Liang-Cheng et que le territoire chinois soit envahi.

**Le Congrès de la Mennerie française**

Mercredi soir, a eu lieu à l'Hôtel Continental le banquet qui a clôturé le 1<sup>er</sup> Congrès de la Mennerie française.

M. Lourties, ministre du commerce, présidait.

Au dessert, après une allocution de M. Colson-Blanchet, qui remercia le ministre du commerce d'avoir été l'hôte de la Commission des hommes du Sénat les intérêts de la Mennerie française, M. Lourties prononce un discours très applaudi, où il promet tout son concours pour faire aboutir les légitimes revendications que le Congrès a émises sous forme de vœux.

**Le Congrès des Chemins de fer**

La séance du congrès international des chemins de fer, la 12<sup>e</sup> de la session, a eu lieu, dans la matinée, à la commission des chemins de fer, qui a adopté à l'unanimité la constitution d'un comité international d'études des intérêts économiques des travailleurs des chemins de fer, qui doit constituer un lien de fraternité entre les organisations des chemins de fer de toutes les nations.

**L'attitude de l'Angleterre**

On téléphone de Londres que la réunion du ministère anglais n'a d'autre but que d'examiner la situation qui est faite à la colonie de Hong-Kong par la guerre sino-japonaise.

**Le Complot de Marseille**

Bien qu'on n'ait pas trouvé de traces du complot anarchiste annoncé à Marseille, de nouvelles arrestations ont été opérées dans la journée de mercredi.

**Un cyclone à New-York**

Un cyclone a détruit mercredi le quartier de Little-Rock à New-York.

Il y a de nombreux tués et blessés. Les dégâts sont énormes.

**Le duel Cloutier-Pini**

MM. Massard et Courty, témoins de M. Cloutier, rédacteur à la Patrie, et MM. Renaut et Laurent, témoins de M. Pini, le maître d'armes italien, ont décidé qu'une rencontre aurait lieu entre leurs clients.

En conséquence, un télégramme a été adressé à M. Pini par ses témoins et on attend sa réponse pour prendre les dernières dispositions.

**Mesquineries allemandes**

Le docteur Haas, député de Metz, vient d'être révoqué de ses fonctions de professeur à l'école des sages-femmes de la Lorraine, à Metz.

Cette mesure a été prise parce que le fils du député de Metz a été candidat à l'école de Saint-Cyr.

**Agression dans un train**

Don Edouard Meléndez, fils du directeur des tramways de Madrid, voyageant sur la ligne de Saragossa à Bilbao, il se trouvait dans un wagon de 1<sup>re</sup> classe quand, entre les stations de Pedrola et de Luceniz, la portière s'ouvrit, un individu entra qui, le pistolet à la main, le somma de lui donner tout son argent.

Le jeune homme s'opposa à la résistance, mais un second malfaiteur entra par la portière opposée. Tous deux se précipitèrent sur leur victime, lui lièrent les pieds et les mains, le dépouillèrent de son argent et le transportèrent dans un wagon de 2<sup>e</sup> classe.

Don Edouard Meléndez garotté et étouffé par deux malfaiteurs se débattait sans succès.

**BOURSE DE LYON**

du 3 octobre 1894

FONDS D'ÉTAT à terme

2 1/2 % Français..... 401 90

3 % Français..... 402 25

5 % Français..... 403 50

5 % Égypte..... 404 75

5 % Égypte privilégiée..... 405 00

5 % Égypte privilégiée..... 405 25

5 % Égypte privilégiée..... 405 50

5 % Égypte privilégiée..... 405 75

5 % Égypte privilégiée..... 406 00

5 % Égypte privilégiée..... 406 25

5 % Égypte privilégiée..... 406 50

5 % Égypte privilégiée..... 406 75

5 % Égypte privilégiée..... 407 00

5 % Égypte privilégiée..... 407 25

5 % Égypte privilégiée..... 407 50

5 % Égypte privilégiée..... 407 75

5 % Égypte privilégiée..... 408 00

5 % Égypte privilégiée..... 408 25

5 % Égypte privilégiée..... 408 50

5 % Égypte privilégiée..... 408 75

5 % Égypte privilégiée..... 409 00

5 % Égypte privilégiée..... 409 25

5 % Égypte privilégiée..... 409 50

5 % Égypte privilégiée..... 409 75

5 % Égypte privilégiée..... 410 00

5 % Égypte privilégiée..... 410 25

5 % Égypte privilégiée..... 410 50

5 % Égypte privilégiée..... 410 75

5 % Égypte privilégiée..... 411 00

5 % Égypte privilégiée..... 411 25

5 % Égypte privilégiée..... 411 50

5 % Égypte privilégiée..... 411 75

5 % Égypte privilégiée..... 412 00

5 % Égypte privilégiée..... 412 25

5 % Égypte privilégiée..... 412 50

5 % Égypte privilégiée..... 412 75

5 % Égypte privilégiée..... 413 00

5 % Égypte privilégiée..... 413 25

5 % Égypte privilégiée..... 413 50

5 % Égypte privilégiée..... 413 75

5 % Égypte privilégiée..... 414 00

5 % Égypte privilégiée..... 414 25

5 % Égypte privilégiée..... 414 50

5 % Égypte privilégiée..... 414 75

5 % Égypte privilégiée..... 415 00

5 % Égypte privilégiée..... 415 25

5 % Égypte privilégiée..... 415 50

5 % Égypte privilégiée..... 415 75

5 % Égypte privilégiée..... 416 00

5 % Égypte privilégiée..... 416 25

5 % Égypte privilégiée..... 416 50

5 % Égypte privilégiée..... 416 75

5 % Égypte privilégiée..... 417 00

5 % Égypte privilégiée..... 417 25

5 % Égypte privilégi

# LE PEINTRE F. ROYBET

Le peintre de *Charles le Téméraire* à Vesles est un Lyonnais. Né le 29 avril 1840, il étudia la peinture à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon et eut pour maître Vivier. Il vint ensuite à Paris et se mit à travailler au Louvre, en étudiant les grands peintres de la Renaissance, le Titien, Rubens, etc.

Il débuta en 1865 et envoya au Salon une *Musicienne*. Un intérieur de cuisine, *Fausse et En retard pour la Fête*.

Un succès unanime et retentissant décida la réputation du maître l'année suivante. A la *Musicienne* un peu noire, mais ferme, succédait *Un Fou sous Henri III* (un homme vêtu de rouge, tenant en laisse deux gros chiens superbes; le piqueur tout écarlate se modèle sur un fond de forêt d'un vert sombre). Ce tableau très puissant et très expressif obtint la médaille et fut acquis par la princesse Mathilde.

Ajoutons, en 1867, *Un Duo*, que Maxime du Camp déclara peint d'une brosse hardie, et en 1868, *Les Joueurs de tric-trac*, d'une habileté remarquable.

En 1871, Roybet alla visiter les musées de Hollande et se pénétra plus particulièrement de la manière de Rembrandt et de Haï.

Il voyagea ensuite dans l'Amérique du Nord, et, malgré les dégoûts de la critique, ne repartit au Salon qu'en 1872 avec deux portraits. En 1873, il exposa *Charles le Téméraire à Nesle* et *Propos galants*, œuvres magistrales signalées par l'éclat du coloris et l'intensité de la vie, qui lui valurent la médaille d'or.

La première de ces toiles est en ce moment à l'Exposition de Lyon, où elle fait l'admiration des milliers de visiteurs qui se pressent tous les jours dans l'enceinte du parc de la Tête-d'Or.

Elle représente le duc de Bourgogne entrant à cheval dans l'église de Nesle, suivi de ses archers, de ses hommes d'armes, de ses chevaliers.

Une foule affolée s'était réfugiée dans l'église, les femmes avec leur robe de brocart et leurs bijoux, les hommes avec leurs cassettes et leur trésor. La scène est impressionnante par la puissance du coloris, l'admirable dessin des personnages, la variété des attitudes et la vigueur dramatique de tous les détails.

Il y avait aussi, dans l'Amérique du Nord, et, malgré les dégoûts de la critique, ne repartit au Salon qu'en 1872 avec deux portraits. En 1873, il exposa *Charles le Téméraire à Nesle* et *Propos galants*, œuvres magistrales signalées par l'éclat du coloris et l'intensité de la vie, qui lui valurent la médaille d'or.

La première de ces toiles est en ce moment à l'Exposition de Lyon, où elle fait l'admiration des milliers de visiteurs qui se pressent tous les jours dans l'enceinte du parc de la Tête-d'Or.

Elle représente le duc de Bourgogne entrant à cheval dans l'église de Nesle, suivi de ses archers, de ses hommes d'armes, de ses chevaliers.

Une foule affolée s'était réfugiée dans l'église, les femmes avec leur robe de brocart et leurs bijoux, les hommes avec leurs cassettes et leur trésor. La scène est impressionnante par la puissance du coloris, l'admirable dessin des personnages, la variété des attitudes et la vigueur dramatique de tous les détails.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

— **La Sentinelle.** — Demain jeudi à 8 heures 1/2, réunion de la commission pour l'organisation des concours de fin d'année. Présence indispensable.

— **Société de tir au canon de Lyon.** — Dimanche 7 octobre, de 7 h. 1/2 à 11 h. 1/2, au Grand-Camp, concours de tir. Etre rendu sur le terrain à 7 h. 1/2.

## OCTOBRE

Les Lyonnais se sont éveillés, avant hier matin, en pleine froidure. Un léger aquilon,

messager de l'hiver, a soufflé pendant tout le jour, le ciel est resté couvert. Pour peu que cela dure, nous allons voir sortir bientôt les pardaillous et les finimas. Il y a déjà le frimas ! Il est vrai que nous sommes en octobre.

## UNE FÊTE AMICALE

La Société des anciens élèves de l'école municipale de la rue Jacquard, donnait, dimanche 30 septembre, une fête annuelle au Palais de l'Alcazar, à la Croix-Rousse.

A cet occasion, un concert avait été organisé.

Parmi les artistes applaudis, citons : MM. Garret, Aubray, Dubau, Gaillard, Rose, Ludovic et Mme Sandey et Mongelaz.

Les Sonnettes de Diane, une de nos jeunes sociétés de trompes de chasse, s'est également fait entendre.

Pour terminer la journée, un bal a commencé à 8 heures.

Les invités de cette fête se sont divertis par des batailles de confetti et de serpents.

Le piano était tenu par M. Mathis, du Conservatoire de Lyon, qui s'est acquitté de sa tâche en virtuose accompli.

## CHRONIQUE SPORTIVE

**LE FOOT-BALL A LYON**

Connaissiez-vous le foot-ball ? C'est le nom moderne de l'antique jeu de ballon et de tous les jeux de paume en général.

A en croire Sauterne, l'empereur Auguste faisait ses délices de jouer à la balle ; mais il n'est pas moins certain que ces sortes d'amusements en plein air, étaient fort goûtés des Grecs et des Romains.

Au moyen-âge, dans l'Armorique, dans le nord de la France, en Angleterre et surtout en Ecosse, ils furent en grand honneur. Enfin ils ont été remis en vogue chez nos voisins d'Outre-Manche, il y a environ un demi-siècle et actuellement depuis dix années, ils prennent dans notre pays le rang des exercices préférés.

En faisant revivre les jeux de paume et de ballon, nos éducateurs actuels se sont proposés un double but : former des hommes et des soldats. Aussi compte-t-on parmi les parrains des nouveaux jeux les hommes les plus éminents : Jules Simon, Gréard, Brouardel, Pasteur, Emile Augier, Alexandre Dumas, Charles Garnier, Bartholdi et Ambroise Thomas.

A personne mieux qu'à ces illustres maternels, il n'appartient du reste de montrer l'empire de cet esprit nouveau, dont M. Spuller a découvert la formule.

Heureuse jeunesse ! qui reçoit aujourd'hui dans les collèges, dans les clubs sportifs et dans les camps une mâle éducation physique, renouvelée de la Grèce et de Rome.

La souplesse, l'agilité, l'adresse et certaines qualités de notre esprit comme l'attention, la persévérance, le développement des formes musculaires, augmen-

## JURISPRUDENCE COMMERCIALE

**Billet à ordre**

Si l'endossement en blanc ne vaut que comme procuration, cette procuration autorise le porteur non seulement à toucher le montant de l'effet, mais même à le négocier.

Dès lors, le dernier endosseur, qui a remboursé le porteur non payé, est valablement subrogé, en vertu de l'art. 1261 du Code civil aux droits de ce dernier, sans que le signataire puisse lui objecter que l'endossement en blanc était depuis tombé en faillite. (Trib. civ. de Lyon, 1<sup>re</sup> ch., 2 août 1893).

## La loi Béranger

Depuis longtemps on se plaint que certains magistrats refusent systématiquement d'appliquer la loi Béranger et méconnaissent ainsi le vœu du législateur.

Enu de ces plaintes, le garde des sceaux va prescrire aux procureurs généraux de dresser, pour chacun des tribunaux de leur ressort, la statistique des jugements immédiatement exécutoires et de ceux suspendant l'application de la peine en vertu de la loi Béranger.

Si ce travail faisait ressortir, d'une manière évidente, la mauvaise volonté d'une partie de la magistrature, le Garde des

Sceaux saisisrait le Parlement d'un projet de loi qui, dans certains cas déterminés, enlèverait aux tribunaux la faculté d'appliquer la loi Béranger et la remplacerait par une obligation formelle.

## RECHERCHE DU VINAGE

On nous demande actuellement le procédé employé par les laboratoires municipaux pour le calcul du vinage.

La réponse, la voici :

La règle suivante est appliquée : Dans tous les vins, la somme de l'alcool pour cent, en volume et de l'acidité par litre, en poids, n'est presque jamais inférieure à 12,5.

L'addition d'eau affaiblit ce nombre, l'addition d'alcool, au contraire, l'augmente.

Lorsque l'on soupçonne un vin d'avoir été mouillé et alcoolisé, on détermine si le nombre obtenu est supérieur à 12,5, on ramène par le calcul le rapport à 12,5 et on a ainsi le poids réel de l'alcool, et par suite la richesse alcoolique du vin naturel ; la différence avec la richesse trouvée directement représente la surface alcoolique ; puis on fera la somme alcool-alcool ; si le vin a été mouillé le nombre deviendra inférieur à 12,5 c'est-à-dire anormal et le mouillage sera admis.

Soit un exemple, un vin donnant :  
Extrait sec par litre, 14,20.  
Acidité par litre, 3,100.  
Alcool en volume par litre, 16,100.  
Le rapport en poids, alcool extrait = 10,01.  
En ramenant le rapport à 12,5 on a :  
Poids de l'alcool naturel, 14 g. 200 multiplié par 12,5 = 177,50.  
Richesse alcoolique correspondant à 33,90 : 0,8 = 7,99.  
Surface alcoolique 16 — 7,99 = 8,01.  
La somme alcool-alcool devient 7,99 + 8,01 = 16,00.  
On se trouve donc en présence d'un vin dont le rapport extrait déterminé directement est supérieur à 12,5, dont la somme alcool-alcool corrigée du vinage est inférieure à 12,5, et l'on conclut à une double addition d'alcool et d'eau.

En règle générale, lorsque la somme alcool-alcool directe est comprise entre 18 ou 19 ou supérieure à ce chiffre, il y a une présomption de vinage.

## TRIBUNE PUBLIQUE

Monsieur le directeur du Nouveau Lyon,

Permettez à un de vos lecteurs assidus de vous prier d'insérer les quelques réflexions suivantes ayant trait à nos théâtres municipaux.

Que vous disiez l'autre jour au sujet de l'éclairage insuffisant des magasins de notre ville « que les Lyonnais font leur possible pour rendre l'enseignement », est encore plus fondé pour ce qui touche les spectacles.

Est-il possible qu'une année d'exposition le seul théâtre de comédie ait retardé d'un mois sa réouverture ? Est-il croyable que cette année, à préférence de toute autre, le grand théâtre de la ville n'ait pu, le 10 octobre, comme le bruit bien fondé en cour ?

A moins de le faire exprès, on n'est pas plus naïf, ou plus incapable que les poètes qui détiennent le sceptre directeur. Cette coupable incapacité, que personne ne saurait nier,

## AVIS COMMERCIAUX

**Protection de la propriété industrielle.** — Le *Moniteur officiel du commerce* du 6 septembre contient des renseignements fournis par le Consulat de France à Alexandrie, relatifs à la jurisprudence des tribunaux de la réforme en Egypte, en ce qui concerne la protection de la propriété industrielle.

**Maisons de commerce de Batavia.** — Le même numéro du *Moniteur* contient la liste des principales maisons de commerce de Batavia, arrêtée au 15 juin dernier.

**Notices coloniales.** — L'Exposition permanente des Colonies vient de publier, sous le patronage de M. Delcassé, ministre des colonies, et à l'occasion de l'Exposition universelle internationale et coloniale de Lyon, des *Notices coloniales* rédigées par M. Fernand Blum, membre du conseil supérieur et du comité consultatif de l'Exposition permanente des colonies.

Ces notices donnent des renseignements détaillés sur chaque colonie française ; elles traitent de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des importations et exportations, etc.

**Note sur la circulation monétaire.** — Le ministère des Colonies vient également de publier un fascicule sous le titre : *Note sur la circulation monétaire et les moyens d'échange dans les Colonies françaises et pays de protectorat*.

**Le Rédacteur-Gérant : J. DESMEURS.**  
Imprimerie et stéréotypie du Nouveau Lyon  
7, place des Terreaux et 2, rue Vallière  
Machines rotatives Marinoni, 16.000 exemplaires à l'heure. — Moteur à gaz Farra et Cie, Lyon.

## AVIS JUDICIAIRES

### VENTES DE FONDS

MM. Bigot et Perrand ont vendu à M. Mandron leur bail-à-vie situé à Fontaines-sur-Saône (Rhône), Recl. à M. Mandron, à Fontaines-sur-Saône.

— Mme Straat, rue Sébastien-Gryphe, 22, a vendu son fonds de mercerie. Recl. à son magasin. — P. A.

— Mme veuve Morel et son fils ont vendu à Mme veuve Julien un fonds d'épicerie exploité à Lyon, rue Sébastien-Gryphe, 85. Recl. à M. Verrier, notaire, 28, rue de la République.

— M. A. Dasser, restaurateur, demeurant à Oullins (Rhône), rue de la Gare, 25, a vendu son fonds de café-restauration. Recl. à M. Milhe-Pontingon, rue de la République, 6, à Oullins. — P. A.

### PURGES D'HYPOTHEQUES

M. Jean-Baptiste Malhomme, professeur, demeurant à Lyon, 11, rue Martin, a acquis, moyennant 10.025 fr., de : 1<sup>er</sup> M. Claude Guillot, négociant, demeurant à Lyon, rue Saint-Alexandre, 21 ; 2<sup>o</sup> M. Verney, expert teneur de livres, demeurant à Lyon, rue de la Bourse, 53, es qualités de syndic de la faillite des sieurs Tixier et Guillot ; 3<sup>o</sup> Mme Claudine Vial, veuve de M. Jean-Antoine Guillot, demeurant à Lyon, rue Saint-Alexandre, 21 ; 4<sup>o</sup> Les mineurs Pierre Duchamp et Joseph Duchamp, par représentation de leur mère prédécédée, Mme Claudine Guillot, épouse de M.

## AVIS POUR DETTES

M. Provencher, sabotier à Saint-Laurent (Ain), ne paiera pas les dettes de Mme Geoffray, son épouse, qui a quitté le domicile conjugal. — L. R.

**On demande un commanditaire** intéressé avec apport de 10 à 15.000 fr., pour l'extension d'une industrie en pleine prospérité. S'adr. au bureau du journal, n° 2001.

## OCCASION RARE

Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles. S'adr. au bureau du journal, de 4 à 9 heures du soir.

## FONDS

### ou Immeubles à vendre

### BONNE OCCASION

A vendre, pour cause de maladie, fonds de mercerie, situé 70, rue Cuvier, à Lyon. Prix : 300 francs. S'adresser au propriétaire du fonds.

# BICYCLETTE PRIME

Le NOUVEAU LYON a l'honneur d'informer ses abonnés et lecteurs qu'en vertu d'un traité exclusif passé avec un des principaux fabricants de bicyclettes de France, il est en mesure de leur offrir une bicyclette dite du NOUVEAU LYON, garantie contre tout vice de construction et comprenant tous les perfectionnements vélocipédiques réalisés jusqu'à ce jour.

## Description de la Bicyclette du NOUVEAU LYON

Grand cadre en tubes d'acier étiré à froid, sans soudure.  
Pédalier étroit, dernier modèle perfectionné.  
Tension de chaîne à l'arrière.  
Tête de fourche à double plaquette en acier estampé.  
Direction à douilles à billes.  
Roullements en acier trempé et rectifié après la trempe.  
Roues égales, de 70 ou 75 cent., ou 75 devant, 70 derrière, au choix.  
Rayons directs, en acier éprouvé, à haute tension.  
PNEUMATIQUES Vital démontables, genre Dunlop ou Vallée.  
Chaîne neuve trempée et rodée.  
Guidon droit ou cintré.  
Poignées caoutchouc ou buffe noir.

Bague de guidon, frein et garde-boue entièrement démontables.  
Tige de selle en tube à 7.  
Pédales à billes à scie ou à caoutchouc à recouvrements.  
Manivelles rondes en acier estampé.  
Repose-pieds nickelés démontables.  
Peinture triple email noir vitrifié, parties richement nickelées.  
Grand pignon ou roue de chaîne de 18 dents.  
Pignon du moyeu arrière de 8 dents.  
Développement : 4<sup>es</sup> par tour de pédales, la roue motrice étant de 70 cent.  
Selle genre hamac, Sacoche de dent de lion, burette, pompe et trousse à réparations.  
Poids : 14 KILOS.

## La Bicyclette du NOUVEAU LYON

d'une valeur courante de 500 fr., est mise à la disposition de nos abonnés d'un an au prix exceptionnel de 250 fr.

Nous pourrions fournir à ceux qui les préféreraient des rayons tangents, moyennant une augmentation de 25 fr.

Les commandes seront reçues dans nos bureaux et servies suivant l'ordre des inscriptions.

Un échantillon-type de la bicyclette du Nouveau Lyon est en montre dans nos bureaux, 7, place des Terreaux.

## GRANDE MAISON DE FOURNITURES

### F. MUSY

71, chemin de Baraban, près la rue Paul-Bert

Fabricue de Chapeaux, Paille et Feutre, Formes, Fleurs, Rubans, Soieries, Velours, Dentelles et Nouveautés pour Modes, Toiles de Voiron et du Nord, Service de Table, Cretannes, Calicots, Cotonnes, Mousselines, Piqués, Rideaux, Broderies, Confections diverses, Lingeries, Jerseys, Planelles, Chaises blanches et couleurs, Vêtements de travail, Bonneterie coton et laine, Gilets de Chasse, Draperies et Lainages, Spécialité de Mérinos, Tissus deuil, Fourrures, Passementeries, Corsacs, Ganterie, Boutons, Parapluies, Réparations de Chapeaux et Plumes, etc., Laines à Matelas, Crins, Plumes, Duvels, Toiles pour literie.

Par les Tramways de Bron, Montchat, Villeurbanne, par Bellecour et les Cordeliers.

## J. COLOMBIER FILS

24, 26, 28, Rue des Tuileries — LYON-VAISE

**APPAREILS PERFECTIONNÉS** pour la Distillation à feu nu ou à la vapeur des Marcs, Vins, Liqueurs, Cidres, Fruits et autres produits.

NOTA. — On trouve toujours en magasin des Alambics prêts à être livrés.

## ESSAYEZ & JUGEZ

**GENS ECONOMES** Achetez vos MEDICAMENTS à la PHARMACIE UNIVERSELLE 16, RUE TURIN, LYON. NOUVELLE BAISSÉ DE PRIX

## DEPOT Pharmacie BASSET

9, pl. des Terreaux LYON

## AGENCE GÉNÉRALE D'IMPORTATION

22<sup>e</sup> Année — COMMISSION — EXPORTATION — 22<sup>e</sup> Année

Gachets Azymes universels de l'Usine CHAPIREAU

## E. GUYOT

Drugiste-herboriste de 1<sup>re</sup> classe, diplômé par l'École supérieure de pharmacie, en date du 11 juillet 1872

1, rue Masson, Lilas (Seine), précédemment 6, rue Compas, Paris

## Bandage sans ressorts, système nouveau perfectionné

Pour le maintien garanti de toutes les hernies, réductibles, quels qu'en soient le volume et l'ancienneté, sans aucun gêne, et pouvant être conservé sur soi nuit et jour, les deux seuls moyens pratiques et admissibles pour la guérison dans les cas possibles.

Ces bandages perfectionnés, et d'une solidité incalculable, ne doivent pas être comparés à ceux présentés comme étant les mêmes, n'ayant en réalité pour toute ressemblance que le nom.

## CENTURES HYPOGASTRIQUES SANS RESSORTS

Pour le déplacement de l'utérus ou matrice

SOULAGEMENT RÉEL ET IMMÉDIAT

Bas pour varices sur mesures, Ceintures, Ventrières ombilicales, injecteurs, etc.

Tout appareil reconnu laissant à désirer est changé ou modifié sans aucune rétribution

Envoi franco en province à partir de 25 francs, contre mandat-poste à l'ordre de M. GUYOT

N.B. — Aucun courtier de la maison n'a le droit d'encaisser des factures

## HORLOGERIE A. ERKERT

SPECIALITÉ — 7, Quai des Celestins. 7 — SPECIALITÉ

Remontoir nickel, dep. 12 | Garnitures de cheminsées  
» acier » 15 | marbre et bronze, dep. 50 f.  
» argent » 20 | Pendules marb. et tabl.  
» or » 50 | et à sonnerie, depuis 25 f.

Horlogerie garantie de 4 à 5 ans. — Pièces riches extra

Montres spéciales pour alpinistes, mécaniciens, médecins, etc.

## L'ÉBÉNISTE DE LA RUE DU BŒUF 209

mon bonheur sur celui de ma mère... Oui, non père était un honnête homme, je suis bien son fils ! je n'ai pas une pensée mauvaise au cœur... je n'épouserai pas mademoiselle Cécile Bastard... Et maintenant, partez, monsieur !... Eloignez-vous, à jamais !... Je ne vous pardonne pas la mort de mon père ; je veux oublier !... Partez, monsieur !...

Mais, garde à vous, à votre première tentative de rapprochement !... N'oubliez jamais que ma mère est sous ma sauvegarde !... Dès ce jour, elle quitte le nom de Benoît !

— André !... mon enfant !... Ce sacrifice !... Tu épouseras Cécile !... Je le veux !... J'en mourrai !... Te voir souffrir !...

— Je suis le fils d'un forçat !...

— Tu ne le seras jamais !... Cet homme n'oserait !...

— Mais, aviez-vous songé, seulement, que je n'ai pas de nom !... Cette circonstance suffirait, seule, à faire connaître la vérité !... Ah ! Monsieur Louis Benoît avait bien calculé !... Il savait que pour vaincre une dernière résistance de votre part, cet argument serait décisif !

— Quand Cécile connaîtra la vérité, elle l'aimera davantage !

— Jamais !

— Pour moi !... entends-tu, mon André !

— Quelle condition serait la mienne !... Fils d'un forçat !...

Louis Benoît avait redressé la tête, revenu peu à peu à lui. Son sang-froid réapparut, il contempla, une seconde, le couple formé de

## LE NOUVEAU LYON

la mère et du fils, les couvant d'un regard chargé d'une haine profonde, et murmura :

— Oh ! ma vengeance !

Et, il s'élança hors de la chambre, sans qu'André et Jeanne eussent prêté attention à ce départ.

La malheureuse femme, se coulant entre les bras du jeune homme, tomba à genoux, devant son enfant, l'implorant, toute pantelante de douleur.

— André ! gémait-elle, j'ai tant pleuré !... J'ai tant souffert !... Veux-tu que je meure ?

— O ma mère !... ma mère chérie !... s'écria-t-il, en relevant Jeanne.

— Ecoute, fit celle-ci, amenant son fils jusqu'à un siège sur lequel elle tomba, défaillante, écoute le récit de ma vie jusqu'à ce jour.

...

... Et maintenant, ajouta-t-elle, en derniers commentaires, veux-tu achever l'œuvre de désespoir par un refus d'épouser Cécile ?... Qu'importe le forçat, s'il était honnête homme et victime de l'injustice humaine !... Mlle Bastard a le cœur trop haut placé pour ne pas comprendre ta position.

— O ma mère !... Jamais !... Non, jamais je n'oserai !... Il me semblerait commettre une forfaiture !...

Jeanne n'insista pas.

— Elle l'aime, murmura-t-elle... Je lui dirai la vérité, demain. Devant sa volonté, il faudra bien qu'il s'incline.

Ce lendemain matin, qui devait être un 4

## L'ÉBÉNISTE DE LA RUE DU BŒUF 271

beau jour, apparut, tout ensoleillé, vrai cadre d'épousailles.

Cécile, levée tôt, et venue s'accouder à la fenêtre de sa chambre, respirait avec délices l'air tout embaumé des senteurs montées du jardin, et contemplant, avec ravissement, les magnificences de verdure étalées à ses yeux.

Au-dessus des grands arbres, montait, agitée sous l'effet d'une brise légère, le bleu du ciel lui apparaissait, pur, tout idéal, présage de bonheur, et elle envoyait à Dieu l'expression de sa reconnaissance pour avoir paré cette journée d'aussi irradieuses couleurs.

Elle mêlait aussi, au nom du Seigneur, celui de sa mère, voulant les associer tous deux à son bonheur, heureuse de se voiler sous leur sainte protection, au moment de s'unir à André.

Puis, sa prière terminée, elle contemplant, à nouveau les grands arbres du jardin, perdue en une délicieuse rêverie ; elle écoutait bruits leurs feuilles, doucement agitées, emplissant son cœur de toute cette poésie matinale de la nature, véritablement heureuse.

André !... le soir même, il serait lié à elle, par la signature du contrat !

André !... le soir même, la dernière formalité, précédant le mariage, serait accomplie !

André !... Ah ! Ce nom était doux à prononcer pour la jeune fille. Comme il montait, réellement, de son cœur à ses lèvres ! Quelles chastes et ineffables pensées il évoquait en son esprit !

## LE NOUVEAU LYON

Cécile, sa petite Lolette près d'elle et toute participante à son bonheur, serait demeurée longuement à cette place, sans souci de l'heure écoulée, sans y songer, si un léger coup à l'épaule ne l'eût brusquement tirée de sa délicieuse rêverie.

La jeune fille, toute frémissante, se retourna, et aperçut son père, debout derrière elle.

Le premier mouvement de Cécile fut de sauter au cou du député et d'embrasser celui-ci, donnant à cette caresse un caractère plus grand d'effusion qu'aux autres jours. N'était-ce point l'un de ses derniers baisers de jeune fille ?

Bastard, lui aussi, avait pressé, plus tendrement que d'habitude, sa fille sur sa poitrine, avec une sorte de violence, même, dont il n'était pas coutumier. Puis, brusquement, se détachant, il se recula et se prit à considérer Cécile, d'un air singulier qui, aussitôt, attira son attention.

Avec une profonde stupefaction, la jeune fille considéra son père, au visage altéré, aux yeux emplis de larmes, qui lui retenait d'un violent effort et qu'on sentait rouler sous les paupières.

Instantanément, sans qu'elle put s'en expliquer la cause, à l'irrésistible de son âme succéda un sentiment étrange, sorte de douleur indéfinissable, ou plutôt d'angoisse effrayante la venant étreindre ; un froid angoisse succéda à toute la chaleur de son corps.